

Dans notre quotidien nous mesurons bien que le seul critère de la recherche du « toujours plus » laisse de côté nombre d'aspects qui font la qualité de la vie dans notre société.

Ainsi le PNB (Produit National Brut) apparaît comme trop exclusif, réducteur car il repose sur la seule croissance économique et néglige entre autres les atteintes à l'environnement, les inégalités, les injustices.

Un tout petit pays à l'autre bout de la planète en a pris conscience il y a une cinquantaine d'années, et, malgré ses imperfections, il travaille chaque jour à l'avènement d'un monde meilleur pour l'homme et la nature.

Plus modestement chez nous, nous pouvons viser à plus de sobriété collective dans notre mode d'éclairage et la production d'énergie électrique. N'est-ce pas cette sobriété que chacun d'entre nous recherche plus ou moins consciemment pour son propre compte ?

Michèle Guiraud, Présidente

Comité de Direction (Codir) :

Michèle Guiraud	Présidente
Bernard Lachot	Trésorier
Florent Grandouiller	Secrétaire
Gérard Cariteau	
Michèle Descreux	
Jacques Drouhin	
Françoise Lyon	
Michel Mangonau	
Bastien Ponnelle	

Connaissez-vous le BNB ?

Michèle Guiraud

Non, ce n'est pas une banque dont vous ignorez l'existence. Ce n'est pas non plus un concurrent de Airbnb. Alors ?

En 1972, au royaume du Bhoutan, petit pays niché dans la chaîne himalayenne entre la Chine et l'Inde, le jeune roi déclare : « Le Bonheur National Brut (BNB) est plus important que le Produit National Brut (PNB) ».

Tandis que les points de PIB (c'est la référence aujourd'hui) se contentent de totaliser la valeur marchande produite par les habitants d'un territoire pour en mesurer la santé économique, le BNB remet en cause ce principe..

Le jeune souverain pense que le développement d'un pays doit prendre en compte des variables économiques et d'autres non-économiques.

Le Bhoutan est un royaume où le bouddhisme est religion d'Etat.

Et les axiomes de l'économie néoclassique sont incompatibles avec ceux de Bouddha...La théorie néo-classique traduit une vision matérialiste du processus productif : il faut augmenter la production par tous les moyens pour accroître sans cesse la consommation de chacun.

Dans l'économie bouddhiste, pas de course effrénée au toujours plus, mais une consommation raisonnable qui ne doit servir qu'à assouvir un besoin sans porter préjudice à autrui.

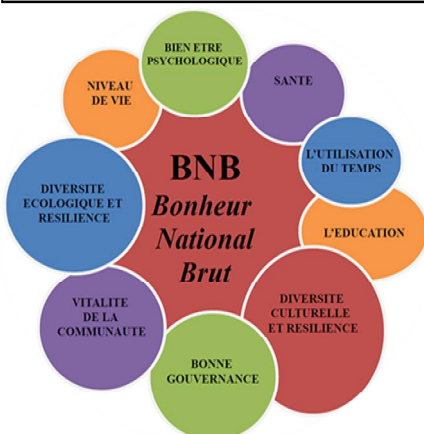
Le BNB met l'économie à sa juste place, celle des activités nécessaires à la vie humaine dans de bonnes conditions et dans le respect de la nature. Tout en développant les qualités que sont le partage, la générosité et la bienveillance.

Depuis 2012, le BNB du Bhoutan est utilisé au niveau mondial.

L'ONU présente chaque année le « World Happiness Report », une étude comparative du bonheur dans 146 pays en s'appuyant sur six variables : le PIB en parités de pouvoir d'achat, le soutien social, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance, la liberté de faire des choix de vie, la générosité et la perception de la corruption.

Selon l'édition 2022 la France occupe la 20^{ème} place, la Finlande la 1^{ère} pour la cinquième année consécutive, tandis que l'Afghanistan ferme la marche.

Les vingt premiers lauréats sont des démocraties libérales occidentales. Au-delà de l'empreinte du bouddhisme, l'approche proposée par le BNB peut nous inspirer, tout comme la philosophie amérindienne du « buen vivir » qui offre une vision du monde où l'homme est partie intégrante de la nature sans en être le centre.



À noter sur votre agenda :
l'atelier peinture de l'AFRA
expose à l'EHPAD « les Nymphéas »
du 1^{er} avril au 1^{er} mai

L'association vit grâce à vous

Cotisation (20 € par an) pour :

- . participer à la vie de l'association,
- . recevoir cette lettre de l'AFRA par internet ou en format papier sur simple demande
- . Participer aux ateliers de l'AFRA (peinture ou informatique)

Effectuer un don :

- . Pour soutenir durablement votre Association, ses projets, sa communication

AFRA, votre Association (statut « loi de 1901 ») siège social : Centre d'Animation Pierre Jacques

site : <http://www.fontaine-reflexionaction.fr/>

Courriel : contact@fontaine-reflexionaction.fr

Courrier : AFRA C.A.P.J. Boite n° 13 - 21121 Fontaine-lès-Dijon



<https://www.facebook.com/Fontaine-R%C3%A9flexion-Action->

Dans la vie municipale, plusieurs cadres interviennent. Le cadre législatif national peut imposer aux élus locaux un certain nombre de choses. Tant qu'on respecte ce cadre, il reste possible de faire des choix, typiquement ce qu'on appelle des choix politiques.

Lorsqu'on estime que les contraintes, parce qu'elles sont souvent le résultat de compromis, sont trop faibles, ou qu'elles ne vont pas assez loin dans la protection, l'information ou le bien-être de notre population, on peut choisir de faire plus, de proposer des actions plus volontaristes. Prenons l'exemple de la cantine scolaire.

Le cadre législatif actuel impose 20% de bio, 50% de "durable de qualité" et un repas végétarien par semaine. Notre municipalité s'en tient donc à ce strict minimum.

Pourtant, on peut aussi proposer plus : une part de bio, de local, de qualité encore plus importante, plus de repas végétariens diversifiés servant d'appui à une communication utile aux familles. Bien sûr, cela peut nécessiter des efforts et un coût plus important, mais est-ce qu'il faut toujours négocier *a minima* la santé de nos enfants ?

Dans un autre registre, l'expression des divers groupes dans la communication municipale aux habitants : on peut se contenter du minimum comme actuellement, ou proposer d'ouvrir plus largement la parole pour avoir des échanges constructifs plus étendus.



Des lanternes pour nous éclairer... à Fontaine comme sur la métropole

M.M.



La mise en place d'un éclairage à LED sur 93 % des installations de la métropole vise à réaliser d'importantes économies d'énergie.

En effet, les avantages de ce mode d'éclairage sont multiples :

- consommation moindre
- durée de vie beaucoup plus longue
- moindre pollution du fait des composants entrant dans la composition des lampes à vapeur de sodium ou à vapeur de mercure



L'économie moyenne obtenue en utilisant l'éclairage à LED, à flux lumineux équivalent, est d'environ 90% par rapport aux luminaires à incandescence, plus de 80 % par rapport aux luminaires halogènes, 70% par rapport aux luminaires aux iodures métalliques les plus courants.

Les ombrières solaires

Bastien Ponnelle

Une ombrière est une structure destinée à fournir de l'ombre aux voitures, vélos et piétons sur les aires de stationnement. On parle d'*ombrière* solaire lorsque celle-ci est surmontée de panneaux photovoltaïques permettant la production d'énergie électrique. Ces dispositifs ont donc un double intérêt face au réchauffement climatique. Ils permettent à la fois de se protéger du soleil pendant les périodes de canicules et de produire une énergie moins carbonée.

La question subjective de l'insertion paysagère peut se poser, certains trouvent cela moche. Certes, un parking n'a déjà rien de beau, alors autant rentabiliser ces surfaces perdues.

Le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables voté au Parlement en début d'année introduit une obligation d'installation d'*ombrières* solaires pour les parcs de stationnement de plus de 1500 m².

La surface d'ombrière devrait être d'au moins la moitié. Selon le gouvernement, le potentiel de la mesure pourrait atteindre jusqu'à 11 gigawatts, soit l'équivalent de la puissance d'une dizaine de réacteurs nucléaires.

A titre d'exemple le parking Intermarché de Fontaine-lès-Dijon représente une surface de plus de 5000 m².

Plus localement, la modification du PLUi-HD en date du 31 mars 2022 introduit le terme d'*ombrières* photovoltaïques. Des souplesses sont accordées sur le ratio d'arbres et la végétalisation des aires de stationnement en partie incompatibles avec ces installations.

Cependant, la question de la fabrication des panneaux photovoltaïques reste entière puisque la grande majorité provient d'Asie, même si selon le Ministère de la transition écologique, le taux de recyclage est de presque 95 %.

